

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Berthierville tenue le 6 mai 2021 à 18 h 30 à laquelle sont présents Madame la conseillère Isabelle Fontaine et Messieurs les conseillers Denis Darveau, Sylvain Destrempe, Claude Frappier, Denis Perreault et Alec Turcotte formant quorum sous la présidence de la mairesse Suzanne Nantel.

Est également présente par voie de visioconférence, Madame Sylvie Dubois, directrice générale et greffière.

Suite à l'état d'urgence sanitaire et ses renouvellements sur tout le territoire québécois relativement à la pandémie de la COVID-19, la séance se tient à huis clos par voie de visioconférence en conformité avec la résolution numéro 2021-01-001.

A) CONSTATATION DU QUORUM

Madame la mairesse constate qu'il y a quorum.

B) INSTANT DE RÉFLEXION ET ALLOCUTION DE LA MAIRESSE

Madame la mairesse invite les personnes participant à la visioconférence à un instant de réflexion.

2021-05-131

C) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Tel que requis par les dispositions de la Loi sur les cités et villes, cette séance extraordinaire a dûment été convoquée suite à la signification à chaque membre du conseil d'un avis de convocation.

CONSIDÉRANT que les points suivants ont été inscrits à l'ordre du jour :

- A) Constatation du quorum
- B) Instant de réflexion et allocution de la mairesse
- C) Adoption de l'ordre du jour
- H) Résolution d'intérêt général
 - H.1 Personnel étudiant / Camp de jour – Été 2021
- L) Adoption de règlements
 - L.1 Dépôt du projet de règlement 960 sur la gestion contractuelle
 - L.2 Adoption du Règlement 956
Règlement décrétant des travaux aux fins d'effectuer la construction d'un nouveau centre communautaire et autorisant un emprunt de 1 203 361 \$
- N) Période de questions
- O) Levée de l'assemblée

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire tel que présenté.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

H) **RÉSOLUTION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL**

2021-05-132

H.1 **PERSONNEL ÉTUDIANT / CAMP DE JOUR – ÉTÉ 2021**

CONSIDÉRANT les résolutions numéros 2021-03-063 et 2021-04-098 confirmant l'embauche des personnes salariées étudiantes au poste de moniteur au camp de jour de la saison estivale 2021;

CONSIDÉRANT l'avis reçu de Anne-Florence Ouellet annonçant son désistement au poste d'assistante-monitrice au camp de jour;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Perreault,
Appuyé par M. le conseiller Alec Turcotte,

ET RÉSOLU :

D'autoriser l'embauche de **Camille Roch** et **Jeanne Ouimet** à titre de personnes salariées étudiantes au poste de monitrice pour l'organisation et l'animation du camp de jour 2021 pour la période se situant entre le 28 juin et le 13 août 2021, d'un maximum de 40 heures par semaine et ce, aux conditions prévues à la convention collective en vigueur.

D'autoriser le changement du titre d'emploi d'accompagnatrice-monitrice de **Valérie Loyer** pour le poste de monitrice.

QUE cette résolution est conditionnelle à l'autorisation du gouvernement du Québec à l'égard de la tenue des camps de jour pour 2021 en ce contexte de la pandémie.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

L) **ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

2021-05-133

L.1 **DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 960 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance ordinaire du 3 mai 2021;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

De déposer le projet de règlement 960 sur la gestion contractuelle en vue de l'adoption dudit règlement.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-05-134

L.2 **ADOPTION DU RÈGLEMENT 956**
Règlement décrétant des travaux aux fins d'effectuer la construction d'un nouveau centre communautaire et autorisant un emprunt de 1 203 361 \$

CONSIDÉRANT que, lors de la séance ordinaire tenue le 3 mai 2021, le projet de règlement numéro 956 décrétant des travaux aux fins d'effectuer la construction d'un nouveau centre communautaire et autorisant un emprunt de 1 203 361 \$ pour en défrayer le coût a été déposé;

6 mai 2021

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance tenue le 3 mai 2021 et qu'un projet de règlement a été présenté et déposé à cette même séance;

CONSIDÉRANT que le document ci-dessous identifié demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était ici reproduit au long;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

D'adopter le règlement numéro 956 décrétant des travaux aux fins d'effectuer la construction d'un nouveau centre communautaire et autorisant un emprunt de 1 203 361 \$.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

N) PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2021-05-135

O) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que tous les sujets de l'ordre du jour ont été discutés.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par M. le conseiller Claude Frappier,

ET RÉSOLU :

De lever la séance extraordinaire à 18 h 39.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Suzanne Nantel,
Mairesse

Sylvie Dubois,
Directrice générale et greffière

Je, Suzanne Nantel, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

Suzanne Nantel,
Mairesse